

transactions immobilières fonds de commerce locations

BAREME DES COMMISSIONS TVA 20%

-Commissions sur vente de fonds de commerces ou droit au bail : 5% HT charge : vendeur

-Commissions sur locations commerciales ou bureaux : 30% du loyer annuel HT charge : 50% acquéreur, 50% bailleur

-Commissions sur Transactions immobilières :

charge: vendeur

Prix de vente inférieur à 50.000 €: 10% TTC du prix de vente Prix de vente compris entre 50.000 € et 100.000 €: 8% TTC du prix de vente Prix de vente supérieur à 100.000 €: 6% TTC du prix de vente

-Commission sur vente de terrains :

10% TTC du prix de vente

-Commissions sur Location habitation pour le locataire : 10 €/m2 pour la mise en relation et la rédaction du bail 3 €/m2 pour l'état des lieux

-Commissions sur Location habitation pour le propriétaire : 10 €/m2 pour la mise en relation et la rédaction du bail 3 €/m2 pour l'état des lieux